

**Projet de délibération du de la commission des finances: «Approbation du budget 2013 de la Fondetec».**

(accepté par le Conseil municipal lors de la séance  
du 20 mai 2014, dans le rapport D-32)

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du  
13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le  
développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

*décide:*

*Article unique.* – Le Conseil municipal approuve le budget de fonctionnement 2013 de la  
Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu  
économique en ville de Genève (Fondetec).